



Briis crée son service public de l'Eau



Dans deux mois, le 3 février 2016, le service public communal "Eaux de Briis" prendra le relais pour vous distribuer l'eau potable. Le contrat qui nous lie depuis plus de 50 ans avec la Lyonnaise des Eaux arrive en effet à son terme à cette date.

Il s'agit là d'un de nos engagements majeurs de ce mandat : sortir du secteur marchand ce bien commun de l'humanité indispensable à la vie et reprendre sa maîtrise publique.

Désormais, c'est notre tout nouveau service communal composé d'un directeur, d'un agent de maîtrise et d'un technicien qui assurera les missions de distribution d'une eau de qualité et de la continuité du service public.

C'est ce service qui relèvera désormais vos compteurs et vous adressera vos factures.

Pour les usagers, la proximité de cette régie publique, installée à côté des services techniques municipaux, sera une amélioration indéniable dans le traitement des problèmes principalement liés aux fuites et aux facturations.

Et comme cela a été annoncé dans les différentes réunions publiques, **le prix de l'eau pour les usagers va baisser pour la première fois depuis 50 ans.**

C'est désormais un conseil d'exploitation, composé d'élus et d'usagers qui donnera son avis chaque année pour définir les investissements à réaliser et décider du prix de l'eau.

Pour préparer au mieux ce changement de gestion, merci à tous ceux qui souhaitent poursuivre la mensualisation et/ou le prélèvement de leurs paiements, de nous retourner au plus vite la fiche jointe à cette lettre.

Bien à vous.

Bernard VERA
Maire de Briis-sous-Forges

**L'eau
est un
bien commun
de l'humanité
indispensable
à la vie.**



*Les futurs locaux des Eaux de Briis
à Briis-sous-Forges.*

Cette lettre vous informera régulièrement des évolutions et avancées de la qualité de la distribution de l'eau à Briis-sous-Forges.

D'où vient votre eau ?

Actuellement, le Bourg et les hameaux du nord (de Frileuse, Chante-Coq, Mulleron et Bligny) sont alimentés par l'eau provenant de Morsang-sur-Seine.

Les hameaux du sud (le Coudray et Launay-Maréchaux) étant alimentés par l'eau du SIAEP d'Angervilliers qui provient des nappes souterraines de Saint-Maurice-Montcouronne.



En rouge : réseau alimenté par le SIAEP d'Angervilliers
En bleu, bleu clair et blanc : réseau alimenté Morsang/Seine



Travaux d'interconnexion à l'angle des rues Simon de Montfort et Fontaine de Ville

Mais bientôt

Le bourg sera également alimenté avec l'eau souterraine de Saint-Maurice-Montcouronne. Ce qui ne sera pas possible pour les hameaux du nord à cause de leur altitude trop élevée. Ils conserveront leur alimentation actuelle.

Des travaux sont actuellement en cours afin de nous raccorder sur le réseau du SIAEP, permettant d'assurer une meilleure sécurité de nos approvisionnements.

Étalez & simplifiez Vos règlements

- ▶ Vous économisez les frais de timbre ou de mandat
- ▶ Vous gagnez du temps : plus de chèque à faire ou de mandat à envoyer
- ▶ Vous évitez les oublis, les retards, les problèmes en cas d'absence, les déplacements
- ▶ Vous optimisez votre budget et évitez les mauvaises surprises.

Comment bénéficier de ce mode de règlement ?

Il vous suffit de remplir le mandat de prélèvement joint à cette lettre, accompagné d'un RIB, et de renvoyer ou déposer ces documents complétés à :

Eaux de Briis - Mairie
Place de la Libération
91640 Briis-sous-Forges



Comment continuer à bénéficier de ces services ?

Si vous êtes déjà prélevé ou mensualisé, vous pouvez continuer à bénéficier de ces moyens de paiement. Pour cela, il est nécessaire que vous complétiez le mandat de prélèvement joint à cette lettre et de nous le retourner complété ainsi qu'un RIB à : **Régie des Eaux de Briis Mairie**
Place de la Libération
91640 Briis-sous-Forges